



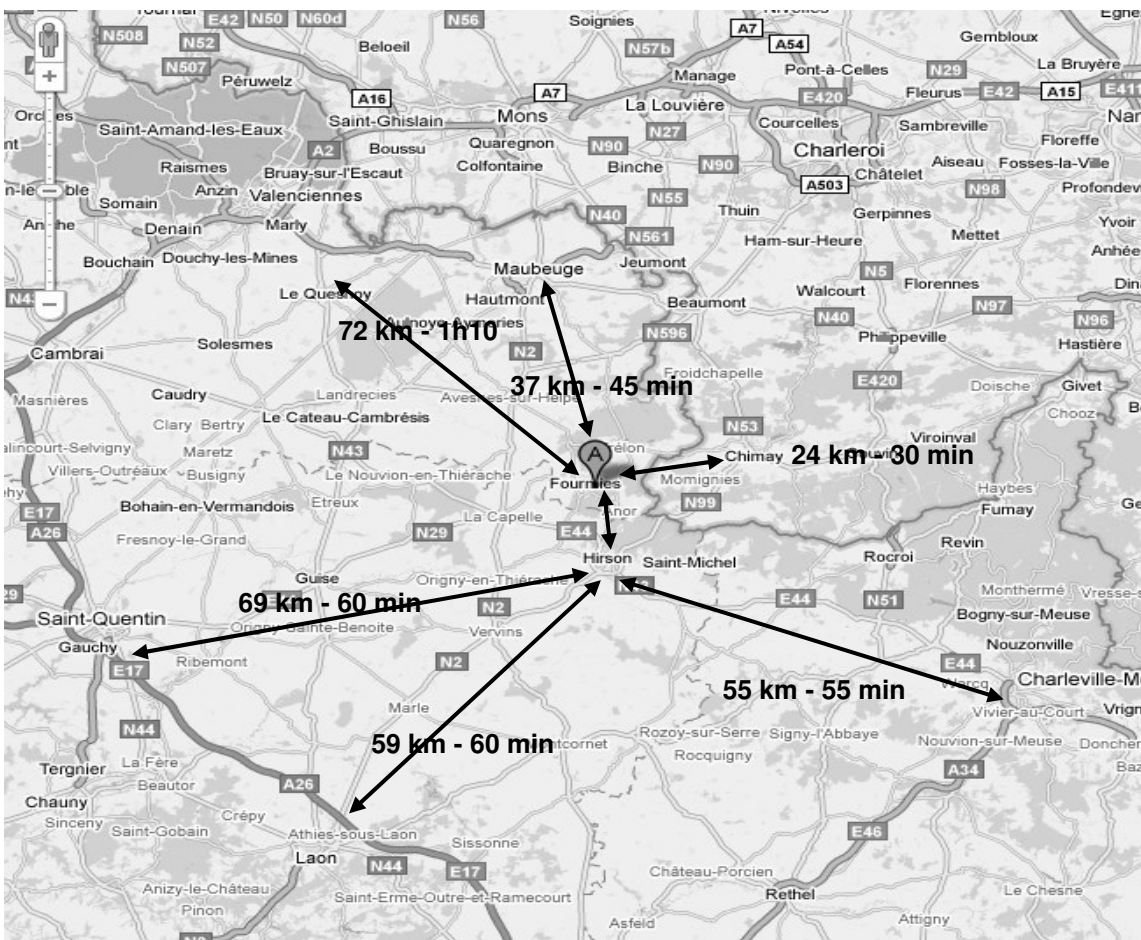
**LA GRANDE THIERACHE
UNE COMMUNAUTE
HOSPITALIERE DE
TERRITOIRE EN MARCHE**



FHF Nord-Pas de Calais 5 Février 2010



Le CH de Fourmies en Grande Thiérache



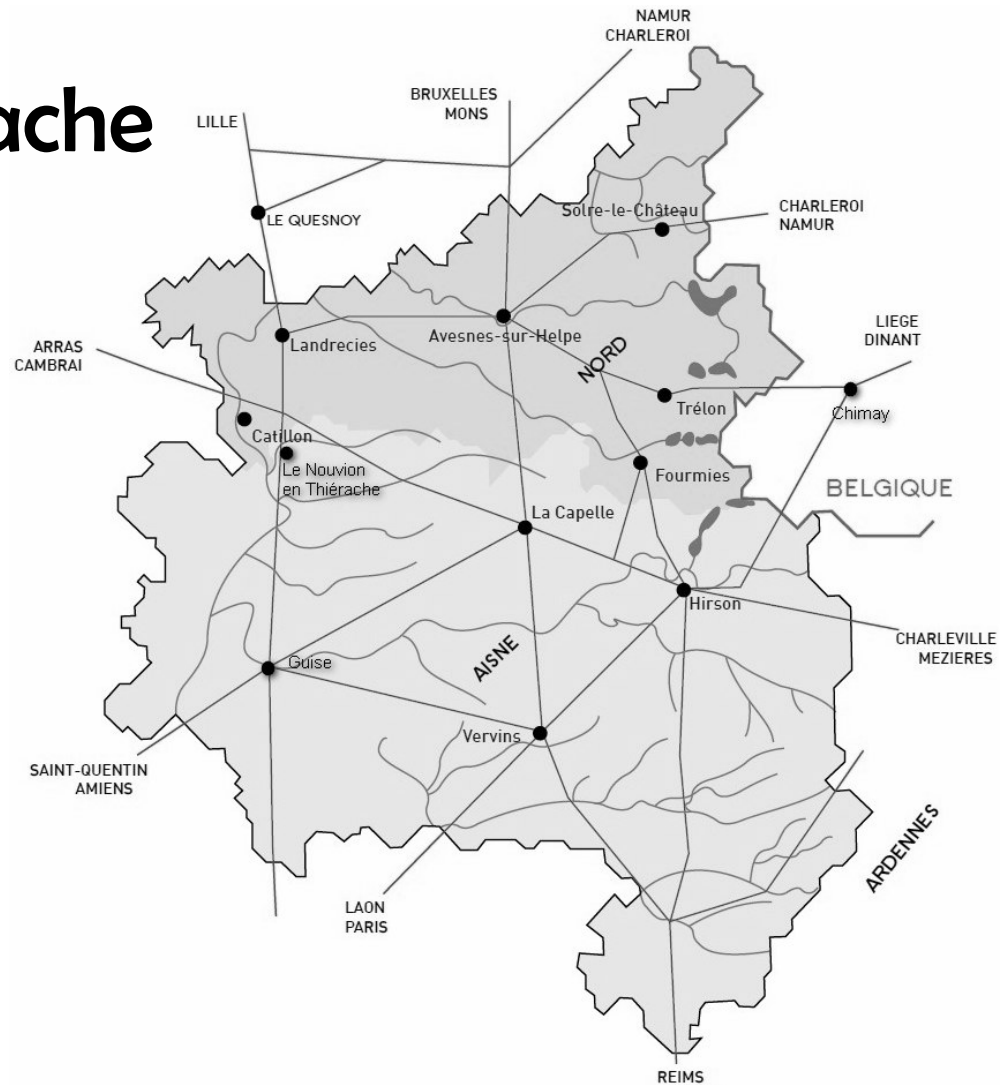
Fourmies – Lille
122 km – 1h45

Fourmies – Amiens
153 km – 2h00

Fourmies – Reims
117 km – 1h35



Carte de la Thiérache





La Thiérache constitue un territoire interrégional historiquement, culturellement et géographiquement homogène.

Traversée par la RN 2 qui relie Paris à Bruxelles.

Elle totalise 180 000 habitants, soit plus de population d'une dizaine de départements Français.

Fourmies est l'agglomération la plus peuplée (14 000 hab).

Les deux intercommunalités représentent : 28 000 habitants



Enclavée, particulièrement frappée par la situation économique (taux de chômage 16%), sa population, par ailleurs vieillissante, est fragilisée.

Elle présente des problématiques sanitaires et médico-sociales spécifiques :

- Le contexte du vieillissement démographique (population générale, professionnels de santé)**
- Précarité, modes de vie et santé de la population (cancer, santé de la mère et de l'enfant, santé mentale, addictions, prise en charge des personnes fragiles, prise en charge du handicap et de la perte d'autonomie).**

Elle a de ce fait des difficultés pour accéder à des soins de proximité de qualité.



Exemple : Bus Santé, financé par le Conseil Régional de Picardie, le C.G. de l'Aisne, la mutualité de Picardie, la mutualité française, l'A.R.H. et la CPAM de Laon.

Le CH d'Hirson met des personnels à disposition





Conscient de ce constat partagé auquel il convient d'ajouter :

- Les différentes restructurations sanitaires de la Sambre, de l'Avesnois et de la Thiérache, et plus récemment, du Centre hospitalier d'Hirson,**
- Les distances et l'état des routes qui font que Maubeuge est accessible en 45 min à partir de Fourmies, et Laon en 1h à partir d'Hirson**
- Les besoins de la population,**
- Les compétences médicales qui existent, auxquelles peuvent être associées celles de la Polyclinique de Wignehies et du Centre de Santé des Fagnes de Chimay (Belgique);**



Préfigurant la loi Hôpital, Santé et Territoire, les élus ont pris l'initiative de créer une dynamique sanitaire et médico-sociale autour d'un axe hospitalier fort composé des CH de Fourmies et d'Hirson dans la perspective de créer une C.H.T. unifiant ainsi la Thiérache du Nord (ARH Nord pas de Calais) et celle du sud (Région Picardie)



Dynamique validée par les 2 A.R.H.

- Celle de Picardie

**Le développement des GCS et des CHT, objectif du
programme de travail de l'ARH de Picardie
pour 2009**

- Celle du Nord Pas de Calais



Le Pays de Thiérache constitue donc une zone expérimentale dans le cadre du projet pilote ARS pour lesquels les régions Picardie et Nord-Pas de Calais ont été retenues par le Ministère.

(Circulaire DHOS du 21/09/2009 relative au financement par le fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés de projets visant à favoriser les coopérations entre établissements de santé)



Conjointement les deux ARH ont donné au Directeur une lettre de mission qui consistait notamment :

- 1) A assumer au 1er mai 2009 la Direction du CH d'Hirson pérennisée sous la forme d'une Direction Commune validée par les instances des deux établissements et effective depuis le 30 septembre 2009**
- 2) Etablir un pré-projet médical pour la fin décembre 2009**



Ce pré-projet médical repose sur quelques principes de base :

- Développer l'offre de soins définie par les S.R.O.S.,**
- Améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge (coloscopies sous A.G., hébergement C.P.P.)**
- Décrire les filières avec le recours aux plateaux techniques spécialisés, y compris au niveau régional dans le cadre de la gradation des soins, afin de garantir aux patients la sécurité des prises en charge,**
- Proposer les réponses aux besoins recensés et identifiés sur le territoire défini et pour lesquels il y aurait une insuffisance ou une absence de réponse ou de moyens,**



- Réaliser les complémentarités interrégionales pérennes en s'appuyant sur celles existantes (à noter la coopération développée dans le cadre d'Interreg, (Programme européen de coopération transfrontalière), CEE (Fonds FEDER), ARH et Conseils Régionaux)
- Optimiser l'utilisation des plateaux techniques et notamment d'imagerie médicale mais aussi des activités médicales, médico-techniques, logistiques et administratives,
- Articuler le parcours de la personne entre le sanitaire et le médico-social,
- Améliorer le fonctionnement médico-technique de nos deux établissements dans le respect des équilibres budgétaires,



- Organiser nos ressources humaines, comme le définit la loi, sous la forme de pôles médicaux et médico-techniques par grandes spécialités, afin de clarifier la réponse aux besoins des patients et de fluidifier les parcours de soin de l'amont à l'aval des différents établissements de santé du territoire et d'éviter ainsi les doublons,
- Intégrer dans notre réflexion une dimension territoriale élargie préfigurant cette fois ci un projet médical de territoire.



La suite de la lettre de Mission

Calendrier

- **Déclinaison opérationnelle du pré-projet médical avec la mise en place des pôles : Janvier à avril 2010**
- **Projet médical commun :
fin mai 2010**
- **Projet d'établissement commun :
décembre 2010**

A noter que le CHF et le CHH n'ont pas de projets d'établissements récents ou approuvés : Pas de lisibilité pour les acteurs (plan directeur)



Dans le contexte qui vient d'être développé, le CH de Fourmies est désormais le seul établissement sanitaire de la Thiérache qui dispose d'un certain nombre de spécialités et de services liés à la prise en charge des urgences médicales, psychiatriques, chirurgicales, obstétricales et pédiatriques.

Il devient le CH de référence du Territoire.